

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 149 (1969)

Vereinsnachrichten: Société Suisse de Génétique

Autor: Pfändler, U.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société Suisse de Génétique

Rapport d'activité pour l'année 1969

1. La Commission Suisse de Génétique Humaine a été fondée par la Société Suisse de Génétique. En 1944 elle a été reconnue par l'Académie Suisse des Sciences Médicales. Cette Commission a l'appui des deux organisations mentionnées et compte actuellement 29 membres.

La 30ème séance de la Commission s'est déroulée le 29 novembre 1969, à la Clinique pédiatrique de Berne. Le Prof. Schnyder, Heidelberg, a démissionné.

2. Congrès et Publications. Parmi les Congrès organisés au cours de l'année, et intéressant la génétique, nous retenons: Le 23ème Symposium annuel concernant la recherche fondamentale sur le cancer, à l'Université du Texas. La 2ème Conférence Internationale sur la délimitation des déficiences congénitales, au Johns Hopkins Hospital, le 1er Symposium International sur les études gémellaires à Rome et la 3ème Conférence Internationale sur les malformations congénitales à la Haye, ainsi que la séance annuelle de la Société américaine de Génétique humaine à San Francisco. Nous retenons de cette réunion tout l'intérêt que l'on porte aux problèmes de l'hétérogénéité de la glucose-6-phosphate-déshydrogénase, de la galactose-1-phosphate-uridylyltransférase, de la diaphorase ainsi que des variétés électrophorétiques de la coeruleoplasmine. D'autre part, une grande importance revient aux cultures de fibroblastes, permettant de mettre en évidence des déficiences enzymatiques dans différents désordres métaboliques (maladies de Tay-Sachs et de Hurier), ainsi que des granulations métachromatiques dans la mucoviscidose.

Les Congrès suivants sont prévus: En avril 1970, le Symposium International sur la détermination et différenciation du sexe, à Gand, sous la présidence du Prof. François.

En septembre 1970, le 3ème Congrès International de Neurogénétique et Neuro-ophtalmologie, à Bruxelles.

En septembre 1971, le 4ème Congrès International de Génétique humaine, à Paris, sous la présidence du Prof. Lamy. Le Dr. de Grouchy en est le secrétaire général.

En 1969 a paru à Genève le 3ème rapport du Comité OMS d'experts de la Génétique humaine. Cette brochure d'un grand intérêt, traite les problèmes posés par les "Consultations de Génétique".

3. Dépistage de la phénylcétonurie et d'autres désordres métaboliques. Le dépistage de la phénylcétonurie, de la maladie du sirop d'érable, de l'homocystinurie et de la galactosémie s'étend de plus en plus à la majorité des nouveau-nés de Suisse. En 1968, il a été possible de tester 68,8 % des enfants nés cette année-là, et il est à prévoir que 80 à 90 % des enfants nés en 1969, auront subi ces examens de dépistage.

4. Appui financier aux Laboratoires de cytogénétique des cinq Facultés de médecine. Il est nécessaire d'étudier, à ce sujet, un plan de financement sur le plan fédéral et dans le cadre général des examens de routine, de nature médicale préventive. Des démarches seront entreprises dans ce sens.

5. Conservation des arbres généalogiques collectionnés en Suisse. Malgré toute la sollicitude que mérite cette question, nous nous voyons obligés de différer à plus tard la centralisation de ces archives. L'étude de ce problème sera reprise en temps opportun.

6. Un projet portant sur la codification des informations génétiques dans les histoires de malades, ainsi que sur la forme de conservation des tableaux généalogiques a été exposé par le Dr.H.Moser, de la Clinique pédiatrique de Berne. D'autre part, cette dernière a présenté une excellente démonstration clinique et génétique (leucodystrophie orthochromatique, mucopolysaccharidose, sclérose tubéreuse, ostéogénésis imperfecta Lobstein).

Le président: Prof.Dr.U.Pfändler

Société suisse de biologie cellulaire et moléculaire

Fondée en 1962

1. Ouverture de la séance par le Professeur E.R.Weibel, vice-président, qui remplace le Professeur Ch.Rouiller, président (excusé). Membres présents: 7.

2. Approbation, par l'Assemblée, du rapport financier présenté par le trésorier (Dr B.Blondel).

3. Dépouillement du questionnaire envoyé aux membres en août 1969. Sur 113 questionnaires envoyés 36 ont été reçus au 4 octobre et ils donnent le résultat suivant:

a. consultation écrite des membres:	34 oui	2 non
b. augmentation de la cotisation annuelle à Fr 15.--:	34 oui	2 non.

Les membres présents acceptent à l'unanimité les deux propositions du questionnaire; elles sont donc acceptées par 41 oui contre 2 non.

4. Discussion des paragraphes 3 et 4 de l'article 19. Le paragraphe 3 prévoyant la remise de la moitié de la cotisation annuelle aux membres de la Société helvétique des Sciences naturelles et aux étudiants est supprimé à l'unanimité. En effet, l'Union des Sociétés de Biologie expérimentale ne fait pas une telle distinction dans la cotisation qu'elle perçoit